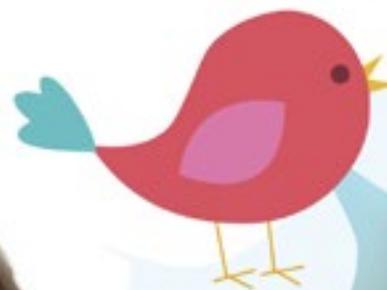


Évaluation de l'application du Curriculum éducatif

Découvrir, apprendre, créer...



septembre 2019

New Brunswick
Nouveau Brunswick

Qu'est-ce que le *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick*?

Le Curriculum éducatif est un outil qui guide les établissements de garderie éducatifs de la province dans la mise en place d'environnements éducatifs de qualité pour les jeunes enfants âgés de 0 à 5 ans.

Le Curriculum éducatif a été élaboré par le Groupe de recherche en petite enfance de l'Université de Moncton. Il intègre des standards de haute qualité dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs parents. En vertu de la section 11(b) du *Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance*, les administrateurs et les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance s'ils ne sont pas titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance ou ne possèdent pas une formation équivalente selon le ministre. Ce cours est d'une durée de 90 heures.

Le Curriculum éducatif diffère des méthodes traditionnelles et est fondé sur l'expérience active grâce aux trois notions suivantes :

- milieux de vie sains qui répondent aux besoins et intérêts des enfants;
- relations positives et saines;
- apprentissages par le jeu qui se font au rythme de chaque enfant.

Ces notions offrent à l'enfant l'occasion d'apprendre et de développer son bien-être physique, émotionnel et cognitif. À la base, une bonne estime de soi permet à l'enfant de se développer à son plein potentiel.

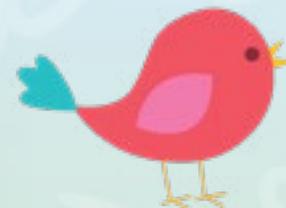
Pourquoi le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance souhaite-t-il évaluer l'application du Curriculum éducatif?

1. Le Curriculum éducatif est l'outil de référence pédagogique pour créer des milieux de découvertes dynamiques et harmonieux pour les enfants de 0 à 5 ans. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a la responsabilité de **vérifier** si cet outil pédagogique est appliqué dans les garderies éducatives francophones.
2. Le Curriculum éducatif est également un cadre de référence pour les garderies éducatives. C'est-à-dire un ensemble de repères qui les soutient dans l'orientation de leurs services et de leurs pratiques. L'évaluation de l'application du curriculum a donc aussi comme but de **guider** les garderies éducatives et de les **soutenir** dans l'action.



Les garderies éducatives francophones du Nouveau-Brunswick partagent un même fondement comprenant sept convictions¹ clés :

- **Chaque enfant est unique.** Il se sent aimé et compris tel qu'il est.
- **L'enfant est le premier agent de son développement et de ses apprentissages.** Il développe son autonomie, sa confiance en soi et sa motivation en lien avec ses apprentissages, ses découvertes et sa créativité.
- **Le développement de l'enfant est un processus global, intégré et continu.** Il sent que son rythme d'apprentissage et son développement sont respectés.
- **L'enfant a besoin de relations stables et sécurisantes pour découvrir, apprendre et créer.** Il se sent compris, en sécurité et peut mieux explorer selon ses besoins et ses émotions.
- **L'enfant se développe et apprend par le jeu.** Il se réalise pleinement sur le plan physique, intellectuel et émotif pendant les expériences de jeux.
- **Les parents sont les premiers responsables et les premiers éducateurs de leur enfant.** L'enfant est sécurisé par la relation stable et respectueuse entre ses parents et l'éducatrice.
- **Le développement de l'enfant est influencé par ses caractéristiques personnelles, son environnement et le contexte dans lequel il vit.** L'enfant se sent libre d'être lui-même, et ce, peut importe sa culture ou son contexte familial.



Ces convictions orientent les actions des administrateurs et des éducateurs au quotidien.

Quels éléments seront évalués et comment?

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance cherche à savoir dans quelle mesure les garderies éducatives mettent en application les principales orientations du Curriculum éducatif. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veut répondre aux questions suivantes en lien avec les convictions fondamentales du Curriculum éducatif :

1. L'unicité de chaque enfant est-elle respectée?
2. L'enfant est-il considéré comme le premier agent de son développement et de ses apprentissages?
3. L'établissement a-t-il adopté une approche globale du développement de l'enfant?
4. L'établissement offre-t-il un cadre stable et sécurisant à l'enfant?
5. Le jeu est-il l'approche privilégiée pour soutenir l'enfant dans son développement et de ses apprentissages?
6. Les parents sont-ils considérés en tout temps comme les premiers responsables et les premiers éducateurs de leur enfant?
7. Les interventions tiennent-elles compte des caractéristiques personnelles de l'enfant, de son environnement et du contexte dans lequel il vit?

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veut savoir comment ces convictions sont appliquées dans les quatre champs d'application du Curriculum éducatif.

¹ AFPNB, SEPENB, MEDPE J'imagine, Stratégie Qualité des services de garde éducatifs francophones

Qu'est-ce que l'outil d'évaluation de l'application du Curriculum éducatif?

L'outil d'évaluation est une grille d'indicateurs développée à partir des sept convictions du Curriculum éducatif et des quatre champs d'application suivants :



Aménagement intérieur et extérieur



Communication et collaboration avec les parents, la famille et la communauté



Relations et interactions avec l'enfant



Activités spontanées et planifiées

Indicateurs de qualité de l'application du Curriculum éducatif

Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance utilisera l'observation sur les lieux pour remplir la grille d'indicateurs de l'évaluation du *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick*. Cette grille d'indicateurs sera remplie pour chaque local d'une garderie éducative.

Vous trouverez les questions de la grille d'indicateurs à l'annexe A.

L'annexe B présente les éléments recherchés pour chacune des questions de la grille d'indicateurs.

Quelle approche est privilégiée dans l'évaluation de l'application du Curriculum éducatif?

L'accompagnement est l'approche privilégiée dans l'évaluation de l'application du Curriculum éducatif. L'évaluation se fait à l'aide d'interactions et repose sur un rapport de collaboration avec le personnel de la garderie éducative. Les outils utilisés permettent de valoriser les forces de chacune des garderies éducatives. Ils identifient très concrètement les aspects sur lesquels le personnel doit travailler. L'approche générale privilégiée sert à soutenir l'engagement des établissements de garderie éducatifs pour l'application du Curriculum éducatif et l'amélioration continue de la qualité.

Quand l'évaluation de l'application du Curriculum éducatif sera-t-elle faite et par qui?

- Au moins une fois par année.
- Une évaluation peut nécessiter plus d'une visite, selon la taille de l'établissement.
- Le nombre de visites peut varier en fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation et en fonction des améliorations nécessaires.
- Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de cette évaluation.





Comment se déroulera la visite d'évaluation?

1. Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance contactera la personne responsable de l'administration de la garderie éducative pour fixer la date de l'évaluation.
2. Au moment de l'évaluation, le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance observera l'ensemble de l'établissement et de ses activités.
3. Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance compilera les résultats. Il les partagera avec la personne responsable de l'administration. Il soulignera les forces observées. Il présentera les éléments à améliorer.
4. Une nouvelle date de suivi sera fixée si l'évaluation n'a pu être terminée ou pour vérifier les améliorations effectuées.

Comment savoir si la garderie éducative a obtenu un bon résultat?

- La grille d'évaluation comprend une liste d'indicateurs. La garderie éducative peut obtenir un maximum de trois points pour chaque indicateur. Pour être jugé conforme, un établissement doit obtenir la note minimale fixée. Elle doit avoir accumulé des points dans l'application de chacune des sept convictions du Curriculum éducatif.
- Afin de passer au niveau 2 de l'évaluation de l'application du Curriculum éducatif, la note de 100 % doit être atteinte.

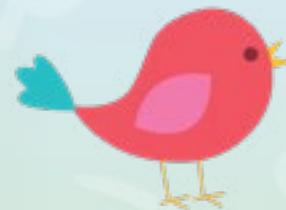


Que se passera-t-il si l'établissement n'obtient pas la note minimale?

- En cas de non-conformité, la personne responsable de l'administration et le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance identifieront la date de la visite de réévaluation des améliorations devant être mises en place.
- Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pourra également guider la personne responsable de l'administration vers des outils, des activités de développement professionnel ou d'autres possibilités de soutien.

Qui pourra consulter les résultats de l'évaluation de l'application du Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick?

- La personne responsable de l'administration de la garderie éducative aura accès aux résultats de son évaluation et les points à améliorer seront clairement établis. Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance remettra une copie de l'évaluation à la personne responsable de l'administration.
- Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance conservera les résultats dans le dossier de la garderie éducative pour assurer les suivis et témoigner des progrès.
- Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance transmettra au Ministère les informations entourant la conformité ou la non-conformité. Une garderie éducative doit obtenir la note minimale fixée pour être conforme aux exigences.
- Certaines données de l'évaluation pourraient être compilées à l'échelle régionale ou de la province pour soutenir la planification des services et l'offre d'activités de développement professionnel. Les noms des garderies éducatives ne figureront pas dans les compilations ou les documents d'analyse.



Découvrir, apprendre et créer dans l'application du Curriculum éducatif

L'enfant doit pouvoir participer librement à des activités de jeu selon ses besoins et ses intérêts. Le jeu favorise la découverte, les apprentissages, la créativité, l'imaginaire, ainsi que le goût et le plaisir d'apprendre.

Le *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick* est un outil pédagogique qui guide les garderies éducatives à créer des milieux de découvertes dynamiques et harmonieux pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. Il s'appuie sur des pratiques qui facilitent l'apprentissage des enfants afin qu'ils développent le plaisir de **découvrir**, d'**apprendre** et de **créer**. Il est primordial pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de vérifier la qualité de l'application du Curriculum éducatif, car il favorise le développement global des enfants francophones du Nouveau-Brunswick.

Il importe de souligner que l'évaluation de l'application du *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick* est une évaluation de la qualité de mise en pratique des concepts du Curriculum éducatif et de la qualité des activités offertes. Il ne s'agit pas d'une évaluation des enfants, mais d'une évaluation de la garderie éducative qui accueille l'enfant et l'accompagne dans son continuum d'apprentissage.



Annexe A – Évaluer l'application du *Curriculum éducatif des services de garde éducatifs francophones* – (questions)



1 Respect de l'unicité	Chaque enfant a-t-il accès à un espace de rangement personnalisé?	Chaque enfant est-il appelé par son prénom?	L'éducatrice a-t-elle accès au Profil de l'enfant complété par ses parents?	L'enfant est-il libre de participer ou non aux activités et aux projets?
2 Considération de l'enfant comme premier agent de son développement	L'aménagement permet-il à l'enfant d'explorer activement et de bouger?	L'éducatrice est-elle accueillante et chaleureuse avec tous les enfants?	L'idée que l'enfant est le premier agent de son développement est-elle présente dans les documents remis aux parents?	Le jeu libre et autonome de l'enfant occupe-t-il une place importante chaque jour?
3 Approche globale du développement	Le matériel de jeu est-il varié?	L'enfant est-il encouragé à essayer de nouvelles choses, à faire des essais, à prendre des risques?	Des informations concernant les acquisitions et le développement de l'enfant sont-elles transmises régulièrement aux parents?	L'horaire est-il géré soupagement pour s'adapter aux besoins des enfants?
4 Relations stables et sécurisantes pour l'enfant	L'enfant peut-il prendre un objet de la maison qui le sécurise lorsqu'il en ressent le besoin?	Chaque enfant a-t-il une éducatrice de référence?	La politique d'accueil du service de garde facilite-t-elle une entrée progressive de l'enfant?	Des repères sont-ils utilisés afin de rendre le déroulement de la journée prévisible pour l'enfant?
5 Approche centrée sur le jeu	Le matériel de jeu est-il à la portée de l'enfant?	L'éducatrice manifeste-t-elle à l'enfant de l'intérêt pour son jeu?	L'approche centrée sur le jeu est-elle expliquée dans les documents remis aux parents?	L'éveil à la lecture, à l'écriture et à la numérotique sont-ils faits à travers le jeu de l'enfant?
6 Considération du parent comme premier responsable et premier éducateur de son enfant	Les parents ont-ils accès aux espaces où leur enfant est accueilli pendant la journée?	Le parent a-t-il la possibilité d'échanger régulièrement avec l'éducatrice de référence de son enfant?	Le parent peut-il venir déposer et ramasser son enfant à l'heure qui lui convient?	Les parents sont-ils invités à participer à des activités à l'établissement de garderie?
7 Prise en compte des caractéristiques personnelles de l'enfant, de son environnement et de son contexte de vie	Le matériel de jeu et l'aménagement soutiennent-ils le jeu inspiré de la vie familiale?	Une rencontre a-t-elle lieu avant le début de la fréquentation pour mieux connaître l'enfant et sa famille?	L'importance de la famille et l'ouverture envers elle sont-elles mentionnées dans les documents remis aux parents?	La langue, la culture et les traditions des francophones du N.-B. sont-elles mises en valeur dans les activités spontanées et planifiées?

Annexe B – Évaluer l'application du *Curriculum éducatif des services de garde éducatifs francophones* – (éléments)



1 Respect de l'unicité	Espace de rangement personnalisé pour chaque enfant	Appel de chaque enfant par son prénom	Profil de l'enfant accessible à l'éducatrice	Liberté de participer ou non aux activités et aux projets
2 Considération de l'enfant comme premier agent de son développement	Aménagement permettant à l'enfant de bouger et d'explorer activement	Présence accueillante et chaleureuse auprès de tous les enfants	La notion que l'enfant est le premier agent de son développement est présent dans les documents remis aux parents	Place importante au jeu libre et autonome de l'enfant chaque jour
3 Approche globale du développement	Matériel de jeu varié	Encouragement à essayer de nouvelles choses, à faire des essais, à prendre des risques	Transmission régulière d'informations aux parents concernant les acquisitions et le développement de leur enfant	Horaire souple qui s'adapte aux besoins des enfants
4 Relations stables et sécurisantes pour l'enfant	Objet transitionnel accessible à l'enfant	Chaque enfant a une éducatrice de référence	Politique d'accueil facilitant une entrée progressive	Déroulement de la journée prévisible pour l'enfant
5 Approche centrée sur le jeu	Matériel de jeu à la portée de l'enfant	Intérêt manifesté à l'enfant dans son jeu	Approche centrée sur le jeu expliquée dans les documents remis aux parents	Éveil à la lecture, à l'écriture et à la numérotation fait à travers le jeu de l'enfant
6 Considération du parent comme premier responsable et premier éducateur de son enfant	Accès des parents aux espaces où leur enfant est accueilli pendant la journée	Possibilité pour le parent d'échanges réguliers avec l'éducatrice de référence de son enfant	Possibilité pour le parent de venir déposer et ramasser son enfant à l'heure qui lui convient	Invitations aux parents à participer à des activités au service de garde
7 Prise en compte des caractéristiques personnelles de l'enfant, de son environnement et de son contexte de vie	Le matériel de jeu et l'aménagement soutiennent le jeu inspiré de la vie familiale	Rencontre avant le début de la fréquentation pour mieux connaître l'enfant et sa famille	Importance de la famille et ouverture envers elle mentionnées dans les documents remis aux parents	Activités spontanées et planifiées valorisant la langue, la culture et les traditions des francophones du N.-B.

Références bibliographiques :

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, *Soins et éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick*, Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (2012). *J'imagine*, Stratégie Qualité des services de garde éducatifs francophones.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2008), *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick*.

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance, *Évaluer l'application du Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick* (février 2019). Document d'orientation de l'employée.

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (février 2019). *Évaluation de l'application du Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick*.

Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les permis – Loi sur les services à la petite enfance*, 2018-11, déposé le 31 janvier 2018.

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance
C. P. 6000, Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1 Canada
www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2376-6